

A NOVA COIFFURE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : 20 COURS EMILE ZOLA
69100 VILLEURBANNE

RCS LYON N° 941 683 591

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le trente et un mars,
A 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Faiza AZIZOUN préside la séance en qualité de présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la présidence déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du Directeur général,
- Pouvoirs et questions diverses.

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

FA

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de révoquer sans motif Madame Nadia BOUAZMI en qualité de Directeur Général de la société à compter de ce jour.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités, la publicité ou autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire de Séance.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'P' shape with a long horizontal stroke extending to the right.